



PASSEZ À L'ÉLECTRIQUE POUR VOS VÉHICULES D'ENTREPRISE

Votre entreprise est admissible à un maximum de 20 remises pour VÉ par an.*

- Recevez jusqu'à **10 000 \$** pour l'achat ou la location de chaque VÉ
- Les nouveaux VÉ admissibles peuvent être admissibles à une remise dans le cadre du programme iVZE du gouvernement du Canada et du programme NBranché du Nouveau-Brunswick
- Les VÉ d'occasion sont admissibles à une remise pouvant atteindre **2 500 \$** dans le cadre du Programme NBranché

Vous n'avez pas besoin de vous inscrire — la plupart des concessionnaires offrent les deux remises au point de vente !

*10 VÉ neufs et 10 VÉ d'occasion. Les entreprises doivent être situées au Nouveau-Brunswick

Êtes-vous prêt à passer à l'électrique ? Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme d'encouragement pour véhicules électriques du Nouveau-Brunswick, visitez energienb.com/nbranche



NBranché

